

ment responsables de leurs actes aux législatures, que celles-ci n'ont pas à les juger ni à faire l'appréciation de leur conduite, mais que cette dernière tâche appartient exclusivement au gouvernement fédéral—d'où il suit que la Chambre de Québec, qui s'est prononcée sur l'acte du 2 mars en cette circonstance, pour approuver le lieutenant-gouverneur, a excédé ses attributions. Cette question étant du ressort des autorités fédérales, c'est par ses représentants à la Chambre des Communes, et non par ses représentants à la Chambre locale, que le peuple de la province devait faire connaître son opinion à ce sujet.

A. GÉLINAS.

ÇA ET LÀ

M. Desjardins se retire du *Nouveau-Monde* et M. Houde devient seul propriétaire de ce journal.

* *

Les sauvages du Nord-Ouest ont faim ; ils s'assemblent, demandent à manger et menacent de se fâcher si on ne leur en donne pas assez. La situation du gouverneur Laird et de sa suite pourrait bien devenir dangereuse.

* *

L'hon. M. Letellier a quitté Spencer Wood et est parti pour l'Ouest avec M. Gauthier, son secrétaire. On croit qu'il désire voir M. Blake et le consulter sur la constitutionnalité de la nomination de l'hon. M. Robitaille comme lieutenant-gouverneur. Il se retirera ensuite à la Rivière-Ouelle, où il possède une belle propriété.

Plusieurs députés lui ont offert de résigner en sa faveur ; on nomme entr'autres : M. Bouthillier, député de Rouville, et M. Gagnon, de Kamouraska.

Mais il a refusé, disant qu'il lui fallait s'occuper de rétablir sa santé avant de rentrer dans la politique. D'ailleurs, on croit qu'il préférerait siéger à Ottawa qu'à Québec, et que, dans ce cas-là, M. Dumont se retirerait en sa faveur.

Des citoyens de Québec lui ont présenté une adresse, samedi dernier, sur l'esplanade, et des discours ont été prononcés.

* *

C'est M. Fabre qui a fait le plus de mal à M. Letellier et à ses amis, en publiant dans l'*Événement* des articles d'autant plus dangereux qu'ils étaient modérés, bien écrits et revêtus de toutes les apparences de l'impartialité. M. Fabre dit que l'autonomie des provinces, loin d'être mise en danger, est consacrée par la démission de l'hon. M. Letellier, puisque le gouvernement fédéral s'est lié les mains en posant comme principe que les lieutenants-gouverneurs seront inattaquables et inviolables, lorsqu'ils suivront l'avis de leurs ministres. Mais les journaux libéraux répondent à cela en disant que les lieutenants-gouverneurs s'occuperont plus d'être en accord avec le gouvernement fédéral qui peut les destituer, qu'avec leurs ministres qui ne pourront rien leur faire, et que, dans un cas de conflit entre les deux pouvoirs, le lieutenant-gouverneur sera obligé de faire les affaires du gouvernement fédéral, s'il ne veut être remplacé par un gouverneur plus complaisant.

Ces articles de M. Fabre prouvent qu'il passe du côté conservateur : c'est une perte considérable pour le parti libéral, plus grande que ne pensent beaucoup de gens peu clairvoyants.

* *

Une assemblée avait lieu, il y a quelques jours, dans le Nouveau-Brunswick, pour considérer si l'annexion n'était pas le seul moyen efficace de ramener la prospérité dans le Canada. Il y a quelques jours, un journal de l'île du Prince-Edouard attribuait la dépression des affaires dans cette île à la Confédération. Le *Post*, de Montréal, abordant ce sujet épique de l'annexion, dit :

Politiquement et socialement, nous y perdrons, mais commercialement nous y gagnerions beaucoup.

La *Gazette de Sorel* ajoute, elle, en le citant :

Notre confrère a raison. Nous pensons aussi que nous pouvons avoir tous les avantages de l'annexion sans en éprouver les inconvénients qu'il signale.

Il n'y a pas de doute que si la misère continue, le peuple, après avoir fait l'épreuve de la protection, demandera autre chose. Nous voyons avec plaisir que le gouvernement fédéral s'occupe activement de nous obtenir le droit d'établir des relations commerciales avec les pays européens, et de nous procurer des marchés.

Mais pouvons-nous jamais nous passer du marché américain ?

Question importante qui exigera une solution avant longtemps.

Et ce marché, comment l'avoir ?

Question difficile à résoudre.

Suffirait-il d'offrir aux Américains d'adopter leur tarif, et l'Angleterre nous laisserait-elle faire un pareil marché avec nos voisins à son détriment ?

Questions graves !

Viendra-t-il un temps où ce marché nous sera si nécessaire que, pour l'avoir, on consentira à s'annexer ?

Question plus grave encore !

Entreprendre de discuter ces questions serait chose difficile, dangereuse et prématurée.

* *

Rien de curieux comme la diversité des appréciations suscitées par la démission de l'hon. M. Letellier. Pour les uns, c'est un désastre national et politique, la consécration d'un principe de mort pour la province de Québec ; pour les autres, c'est le salut, la délivrance, la réhabilitation de notre province. Les conservateurs crient : *Alléluia ! Alléluia !* la province est sauvée ! les droits du peuple sont vengés !—les libéraux crient : malheur ! trois fois malheur ! et disent que c'est le *libera* qu'il faut chanter sur la tombe de l'autonomie et de l'indépendance de la province.

"Letellier est un tyran !" disent les uns. "C'est un sauveur !" s'écrient les autres—et ainsi de suite...

Jamais on ne vit pareille cacophonie, contradictions et interprétations aussi différentes à propos d'un fait assez simple.

Le gouvernement responsable et l'autonomie des provinces sont pour jamais assurés, disent les conservateurs, parce que la démission de l'hon. M. Letellier consacre comme principe que les lieutenants-gouverneurs devront toujours, à l'avenir, être d'accord avec leurs ministres et la Chambre.

Le gouvernement responsable et l'autonomie provinciale sont brisés, répondent les libéraux, puisque les lieutenants-gouverneurs devront, à l'avenir, être d'accord surtout avec le gouvernement fédéral, dont ils seront les officiers, et qui pourra les démettre s'ils ne lui conviennent pas et n'agissent pas suivant ses désirs.

Les journaux libéraux en général, tout en trouvant la conduite du gouverneur-général étrange et contradictoire, s'en prennent surtout au gouvernement fédéral et aux autorités impériales. Ne sachant comment faire face à la situation, ils demandent que le peuple s'assemble et pétitionne pour demander qu'on interprète ou amende la constitution de manière à rendre les lieutenants-gouverneurs et les législatures locales indépendants du pouvoir fédéral. Quelques-uns croient que les lieutenants-gouverneurs devraient être payés à l'avenir par le gouvernement qui les nomme, les destitue, les emploie, et dont ils sont les véritables officiers. Les programmes ne manquent pas, mais aucun encore n'est adopté.

Le *Globe* et les journaux libéraux des autres provinces soutiennent aussi que la destitution de l'hon. M. Letellier met en danger l'indépendance et l'autonomie des provinces.

On parle de banquets et de démonstrations des deux côtés, de souscriptions au profit de l'hon. M. Letellier et de démonstrations en l'honneur de M. Langevin. Ici on brûle en effigie Sir John, là on en fait autant à l'hon. M. Letellier. DELTA.

L'INDÉPENDANCE COMMERCIALE

Comme on le sait déjà, sir A. T. Galt est parti pour l'Europe en même temps que sir John Macdonald. Il va remplir en Angleterre des fonctions importantes. Il sera l'agent général et le représentant officiel et accrédité du gouvernement canadien à Londres. Il a, en outre, une autre mission, celle de continuer ou de reprendre les négociations qu'il avait déjà entamées auprès de quelques gouvernements étrangers, lors de son dernier voyage en Europe, et qu'il fera cette fois par l'entremise du gouvernement anglais.

La *Minerve* publie à ce sujet des renseignements qu'elle dit puisés à source officielle. Le ministère aurait obtenu de la métropole le privilège de faire représenter le Canada dans tous les traités de commerce qu'elle fera avec les pays étrangers. Sir A. T. Galt sera chargé, dans ces cas, de faire valoir les intérêts canadiens et servira d'intermédiaire. Le gouvernement fédéral se mettra en rapport, par son représentant à Londres, avec les gouvernements qui ont avec l'Angleterre des traités de commerce auxquels il serait avantageux pour le Canada de participer.

Ce serait, à peu de chose près, l'indépendance commerciale. Jusqu'ici, l'Angleterre nous a seulement permis de régler notre tarif à notre guise, de nous protéger contre les nations étrangères et contre elle-même ; mais nous étions dans l'impossibilité de nous mettre en relations de commerce avec ces mêmes nations, à cause de notre position de dépendance. Maintenant, nous pourrions—si les données que publie la *Minerve* sont exactes—traiter avec les pays étrangers et avoir avec eux des rapports commerciaux directs, tout comme si nous étions nous-mêmes un état souverain.

Il y a un nombre de ces pays avec lesquels nous trouverions notre avantage à établir des droits différentiels réciproques. Sans parler de la France, de l'Espagne et des Indes occidentales, il y a les pays de l'Amérique du Sud, et entre autres le Brésil. Le gouvernement est déjà en rapport avec un représentant du Brésil, et est disposé à subventionner une ligne de steamers entre Québec et les ports brésiliens.

On conçoit de quelle importance sont ces nouvelles, et quel horizon un pareil changement ouvrirait à notre commerce. Ce serait le couronnement de la politique nationale. Le gouvernement, après avoir donné à notre industrie les moyens de se développer et lui avoir garanti le marché intérieur par la protection, lui assurerait maintenant, par l'établissement de relations commerciales avec les pays étrangers, un débouché immense à l'extérieur.

A. GÉLINAS.

LES BONAPARTE

Depuis que le chef de la dynastie bonapartiste s'est attaqué au chef de l'Eglise de Rome, l'illustre Pie VII, une fatalité étrange semble poursuivre tous les membres de cette famille. Napoléon Ier était monté jusque sur le trône ; son nom avait un prestige immense : il avait été surnommé Grand ; et une seule campagne lui restait à faire pour être maître de l'Europe. Je me trompe : à part la Russie, Pie VII résistait aussi, non par la force des armes, mais par l'énergie de sa volonté. Napoléon Ier, enflé par ses succès et poussé par l'orgueil, osa porter une main sacrilège sur le Souverain-Pontife : de là datent ses malheurs : son armée, la Grande armée, avec laquelle il avait fait ses campagnes, cette armée que tant de fois il avait conduite à la victoire, est détruite par la main de Dieu, dans les glaces de la Russie. Napoléon est forcé d'abdiquer ; il veut ressaisir le pouvoir, mais la fatalité le conduit à Waterloo, où sont brisées toutes ses espérances. Que fera-t-il ? Comme Pie VII il est forcé de prendre le chemin de l'exil. Il va demander l'hospitalité à l'Angleterre, qui refuse et le fait prisonnier. Il est conduit sur une île, on jette un rocher jeté au milieu de l'océan :

là il est condamné à terminer son existence. Ses souvenirs viennent en foule l'assaillir ; pour se distraire, il se promène sur le rivage ; mais la vague qui s'y vient briser est peut-être partie des côtes de la France : il s'éloigne et monte dans une tour, mais le vent siffle avec violence dans les créneaux et ce vent apporte peut-être les soupirs des amis laissés en France. Peut-être ce vent a joué dans les cheveux de son fils bien-aimé, de ce fils qu'avait rêvé Napoléon, de ce fils qu'en un jour de fête il avait montré à toute son armée, de ce fils, enfin, prisonnier de l'Allemagne. Rien ne peut le distraire de ses tristes pensées. Ses dernières années sont abreuvées par l'amertume de l'exil et il meurt : il meurt, et pas un membre de sa famille n'est auprès de lui. Seul un vieux soldat, compagnon fidèle dans ses malheurs comme dans ses jours de gloire, est là pour recueillir ses dernières paroles. Vois mon fils, dit-il, et dis-lui que ma dernière heure comme toutes celles de ma vie lui a été consacrée. Et il expire en prononçant le nom de Jésus.

* *

A peine Napoléon Ier est-il envoyé en exil, que son fils est fait prisonnier de l'Allemagne. On s'efforce de lui faire oublier sa langue et son pays ; on va même jusqu'à changer son nom et lui donner le titre de duc de Reichstadt ; mais Napoléon II, quoique tout jeune, comprend la persécution qu'on fait contre lui. Il aime toujours la France, son seul désir est de la revoir. Dans ses moments de distractions, il aimerait à se faire raconter les faits d'armes de son père, à entendre le récit de ses victoires ; son désir est satisfait : un ancien serviteur de Napoléon Ier réussit à s'introduire auprès du jeune prince, ils passent ensemble bien des heures ; le duc s'enthousiasme en entendant raconter les glorieuses campagnes d'Italie, d'Egypte et d'Allemagne ; son cœur tressaille d'algèresse en entendant prononcer les noms : Arcole, Marengo, Austerlitz, Eylau, Wagram. Mais cette joie même est un ver rongeur qui le conduit au tombeau. Plus il entend parler de la France, plus son désir de la revoir augmente, et à dix-sept ans, il succombe, loin de son pays, sans avoir la consolation de posséder auprès de son lit funèbre un ami, sans avoir de mère pour lui fermer les yeux.

* *

Bien des révolutions et des changements ont eu lieu en France de 1825 à 1848. Alors Napoléon III est appelé comme président de la république, et plus tard comme empereur. D'abord, la victoire semble lui sourire. Il fait avec gloire et succès les campagnes de Crimée, d'Italie, de Chine et du Mexique. Puis, quand tout semble aller pour le mieux, quand il paraît affermi sur le trône, arrive la guerre contre la Prusse. A la bataille de Sedan, Napoléon est forcé de se rendre avec son armée. Sa déchéance est proclamée, et, obligé de prendre le chemin de l'exil, il va mourir sur une terre étrangère, sans revoir la France sur laquelle il avait régné et où il désirait venir terminer ses jours.

* *

Près du lit funèbre sur lequel reposait Napoléon III, on pouvait voir une femme et un enfant agenouillés : c'était l'impératrice Eugénie et l'héritier de la couronne. La douleur avait altéré les traits de la veuve ; les larmes avaient tracé un sillon sur ses joues. Le fils ne pleurait pas : fort dans la douleur, il renfermait sa tristesse dans son cœur et tâchait de consoler sa mère. Quiconque eut vu ce jeune prince quelques jours plus tôt et l'eut revu en ce moment, aurait compris qu'un changement immense s'était opéré chez lui. Depuis la mort de son père, il comprenait qu'une responsabilité terrible pesait sur sa tête ; il comprenait qu'il était appelé au trône, et la majesté du souverain fut imprimée sur tous ses faits. Après que les derniers devoirs furent rendus à l'empereur, le prince se retira seul avec sa mère ; là, il se jeta dans ses bras, et leurs larmes coulèrent ensemble, venant de la même source et tom-